

### Bilan de Bénédicte Linard

Déclaration de politique communautaire : constats – pp. 4-7

Non-réforme des aides à la presse quotidienne – p. 8

Conditions de travail des journalistes – pp. 9-10

Dossiers fédéraux et européens – p. 11

Mémorandum 2024 de l'AJP – pp 12-13

## BILAN MITIGÉ POUR BÉNÉDICTE LINARD

par Catherine Joie

Plusieurs façons de tirer le bilan du mandat politique de Bénédicte Linard (Ecolo), ministre des Médias en Fédération Wallonie-Bruxelles. Point par point, en parcourant les engagements inscrits en 2019 dans la Déclaration de politique communautaire (DPC). C'est le tableau ci-dessous.

On peut aussi prendre un peu de hauteur en revenant sur deux points clefs de sa législature : l'abandon de la réforme des aides à la presse quotidienne et l'aggravation des conditions de travail des journalistes, entre précarité et mal-être au travail.

### DÉCLARATION DE POLITIQUE COMMUNAUTAIRE : CONSTATS



© Jean-Marc Quinet / Belpress.com

	INTENTION	EXTRAIT DE LA DPC	RÉALISATION	BILAN	COMMENTAIRE DE BÉNÉDICTE LINARD	COMMENTAIRE DE L'AJP
AIDES À LA PRESSE	SOUTENIR LA PRESSE PÉRIODIQUE NON-COMMERCIALE	Veiller à favoriser les aides à la presse destinées à accroître les emplois stables, l'indépendance des rédactions, l'investissement dans l'information de qualité, le pluralisme et la transformation du modèle économique.	Un décret, voté le 31 janvier 2024, pérennise et augmente l'aide aux médias indépendants. Les subsides alloués à la presse périodique non-commerciale passent à (minimum) 85.000€ par an et par média, dont 20.000€ (minimum) doivent servir à l'emploi de journalistes professionnel-les. (2023 = 66.000€/titre/an)	●	« Les aides à la presse, au sens très large, sont une façon de soutenir le travail des journalistes, mais aussi de travailler à des médias indépendants, au pluralisme de structure, etc. Sur les aides à la presse, on a finalisé certains dossiers, dont ce décret sur la presse périodique non commerciale. »	« C'est positif, parce que le dispositif (qui existait déjà auparavant) est inscrit dans un décret, ce qui lui apporte une certaine stabilité. »
		Rendre accessibles les aides à la presse aux nouveaux modèles d'édition, notamment aux coopératives	Le décret mentionne les « nouveaux modèles d'édition », càd les coopératives. Les six médias indépendants financés à ce jour par cette subvention = Imagine Demain le monde, La Revue nouvelle, L'appel, Wilfried, Médor et Tchak.	●		
	RÉFORMER LES AIDES À LA PRESSE QUOTIDIENNE	Veiller à favoriser les aides à la presse destinées à accroître les emplois stables, l'indépendance des rédactions, l'investissement dans l'information de qualité, le pluralisme et la transformation du modèle économique.	La réforme n'a pas dépassé le stade des consultations préalables.	●	« On a discuté avec les éditeurs de presse pour faire correspondre les aides à la presse à notre préoccupation de soutien à l'emploi et aux rémunérations des journalistes. Les éditeurs de presse nous ont dit qu'ils ne voulaient pas aller plus loin aujourd'hui. On a donc dû prendre acte que les conditions n'étaient pas là pour finaliser un accord qui réviserait les aides à la presse. »	« L'un des seuls leviers dont le gouvernement disposait pour imposer des critères d'emploi qualitatifs pour les freelances comme pour les salarié-es... Cette réforme était inévitable si le gouvernement souhaitait véritablement accroître les emplois stables et l'indépendance des rédactions. »
		Procéder à un audit exhaustif du marché publicitaire belge francophone.	Deux analyses réalisées pour ce projet de réforme ont abouti : l'audit du marché publicitaire et la revue des dépenses liées aux aides de la presse quotidienne.	●	« On n'a pas finalisé la réforme, mais on a quand même entamé le chantier. L'audit sur l'impact de la publicité était fondamental. C'est un texte qui va rester. La revue des dépenses est un acte officiel, mené par le gouvernement, qui restera aussi pour la suite. Ces premiers jalons permettront d'aller plus loin. »	

Suite du tableau en pages 6-7

	INTENTION	EXTRAIT DE LA DPC	RÉALISATION	BILAN	COMMENTAIRE DE BÉNÉDICTE LINARD	COMMENTAIRE DE L'AJP
SOUTIEN AUX JOURNALISTES	FORMER LES JOURNALISTES	Renforcer les actions et projets qui soutiennent la formation permanente des journalistes		●		« Rien n'a été fait pour le <i>renforcement</i> des formations. Le subside AJPro est identique depuis sa création. Il n'est pas indexé. Pour nous, cela signifie une diminution progressive des moyens alloués, une sorte de <b>définancement</b> de la formation des journalistes. »  Entre la rédaction et la publication de cette grille, l'AJP a obtenu de la Ministre, via la Loterie Nationale, un financement ponctuel d'un an pour un projet visant à garantir la sécurité des journalistes. Celui-ci prévoit notamment l'organisation de formations spécifiques.
	AUGMENTER DE FONDS POUR LE JOURNALISME D'INVESTIGATION	Soutenir et renforcer le Fonds pour le journalisme	Le Fonds pour le journalisme d'investigation est doublé (500.000€/an au lieu de 275.000€). Son financement et son indexation sont inscrites dans un décret, entré en vigueur de 1/01/2021.	●	« Il fallait non seulement pérenniser le Fonds, augmenter ses montants, mais aussi l'inscrire dans un décret. Lorsque les crédits sont facultatifs, une initiative risque de disparaître si quelqu'un veut en diminuer le budget. Maintenant, si on veut mettre à mal ou réviser le Fonds pour le journalisme d'investigation, on doit repasser devant le parlement. Un décret est une assurance plus claire et plus forte pour soutenir ce journalisme d'investigation, d'enquête et de travail au long cours — journalisme qui permet aussi une indépendance. »	« C'est la belle avancée de la législature pour les journalistes ! »
	SOUTENIR LES JOURNALISTES DE FAÇON PÉRENNE	Soutenir les actions permettant aux journalistes indépendants d'avoir une vie professionnelle stable et un statut social décent	Rien de pérenne	●	« Je n'ai pas tous les leviers. Le statut, aux règles sociales, aux droits d'auteurs... se joue au niveau régional ou fédéral. J'ai défendu la profession au fédéral, dont la question des droits d'auteur auprès de Georges Gilkinet. (...) Le Portrait des journalistes 2023 est très clair. Les journalistes gagnent en moyenne 2.000€/mois et pour les indépendants, c'est encore moins... Il faudra travailler davantage sur ce point. Ce sera pour le prochain gouvernement. »	« En parallèle, le gouvernement fédéral a réformé les droits d'auteur (avec des conséquences financières directes pour les journalistes) et personne n'intervient sur le cas des « faux indépendants » (>< statut social décent). Cette pratique illégale est pourtant documentée, communiquée et en croissance : 33% des freelances en 2018 —> 38% en 2023. »
	SOULAGER LE SECTEUR PENDANT LA CRISE COVID	/	Deux interventions : - une aide directe aux journalistes indépendantes : 550.000€, à raison de 700€/personne, renouvelée plusieurs fois. - une aide aux médias : 3.000.000€	●		« Aide salubre, d'autant qu'à la même période (2020-2022), 70% des freelances ont vu leurs revenus soit diminuer, soit stagner (= ne pas suivre l'indexation). »
	RÉINTÉGRER L'AJP AU CSA	Réintégrer la représentation des journalistes, par leur union professionnelle, au sein du Collège d'avis du CSA	Fait en avril 2023	●		« C'était simplement la correction d'une anomalie, puisque l'AJP a toujours été représentée au CSA. La réintégration de l'AJP se fait cependant aux dépens du CDJ, qui a perdu deux de ses sièges dans la recomposition. »
	DOTER LES RÉDACTIONS DES ENTREPRISES DE MÉDIAS D'UN STATUT PROPRE	Doter par décret les rédactions des entreprises de médias d'un statut propre, leur permettant d'assurer leur indépendance interne et externe	L'intérêt était de renforcer l'indépendance des rédactions, pas seulement celles de presse quotidienne, tant à l'égard de pressions internes qu'externes, en les dotant de nouveaux droits et mécanismes assurant que les logiques éditoriales priment sur d'autres, notamment commerciales,	●	« On voulait amener ce point dans la réforme des aides à la presse quotidienne, on se disait que ça viendrait dans le package. Mais puisque le dossier n'a pas abouti... »	« Typiquement, une mesure qui ne coûtait rien, qui aurait été très utile, progressiste et novatrice, et qui a pourtant été ignorée... »
	INDEXER LES SUBVENTIONS : PRESSE QUOTIDIENNE, RTBF, CSA, CDJ, AJP, ETC.	/	Tous les opérateurs ont vu leurs moyens indexés ou augmentés, <b>sauf l'AJP</b> . Indexation du secteur de la presse quotidienne : 11.000.000€ en 2021 —> 12.335.000€ en 2023.	●	« Le soutien à l'AJP est réel, même sans indexation. Je pense que j'ai été très présente pendant mon mandat. Je suis venue à l'AJP, j'ai soutenu vos initiatives au niveau de la formation des journalistes aux enjeux de sécurité notamment. L'AJP doit continuer à exister, c'est une façon de soutenir les journalistes. »	« C'est plutôt positif pour la santé des entreprises de presse et des autres acteurs du secteur. Par contre, les subventions de fonctionnement l'AJP n'ont pas été indexées depuis 15 ans. »
STRUCTUREL	PRÉSERVER L'INDÉPENDANCE DES ÉDITIONS DE L'AVENIR	Soutenir la mise en œuvre de la sortie des Éditions de l'Avenir du groupe Enodia-Nethys ;	Le titre est sorti du groupe Nethys <b>mais...</b>	●		
			... les Editions de l'Avenir ont rejoint IPM, ce qui réduit le paysage médiatique en FWB à deux groupes de presse, au lieu de trois.	●	« Le pluralisme de structure est une véritable préoccupation. J'en parle, de façon formelle et informelle, avec les éditeurs de presse. Le pluralisme des idées est important, mais le pluralisme de structure est également fondamental. »	« C'est un coup dur pour le pluralisme dans le paysage médiatique. Une réforme des aides à la presse aurait permis d'aider davantage les titres qui font de la production propre plutôt qu'inciter les médias à faire des synergies. »
		Contribuer à rétablir au sein du journal L'Avenir un contexte de travail qui lui permette de poursuivre sa mission d'information de façon indépendante ;	... en 2022 puis en 2023, deux plans d'économie ont réduit l'emploi d'une vingtaine d'ETP.	●		
		A cette fin, examiner les possibilités de reprise, que ce soit par un opérateur de presse ou toute autre alternative porteuse d'avenir, à associer à une coopérative en cours de constitution en interne pour réunir membres du personnel, lecteurs et autres contributeurs.	... la coopérative, créée en 2019, n'est pas encore entrée au conseil d'administration des EDA. L'actionnaire IPM des EDA refuse tout accord avec la coopérative et refuse qu'elle rejoigne l'actionnariat du groupe.	●	« Effectivement, la coopérative n'est pas encore dans le CA d'IPM. C'est un véritable point d'attention. Tout au long de la législature, j'ai rappelé combien c'était important. On doit absolument éviter de tomber dans une concentration des médias aux mains de quelques uns. On a essayé de multiplier les adresses aux intéressés. On a aussi fait en sorte de soutenir ce point chaque fois que c'était possible, dans les textes, etc. »	« L'impasse est telle que la Coopérative, après avoir tenté par tous les moyens la négociation, a décidé de déposer plainte contre le groupe IPM devant l'autorité de la concurrence. »
	RÉVISER LE CONTRAT DE GESTION DE LA RTBF	La RTBF = 11 points dans la DPC, depuis les valeurs de la RTBF jusqu'à la diversité à l'écran. (Trop large pour ce tableau, centré sur les conditions de travail des journalistes.)	Fait le 21 décembre 2022	●	« La révision du contrat de gestion fut un moment intense, long. On est arrivé à un meilleur texte que celui qui précédait. On a fait de la RTBF la première entreprise culturelle de la FWB avec davantage d'impact sur la culture, mais aussi plus soutien aux journalistes, une attention à la diversité, etc. Les enjeux de diversité dans les rédactions apparaissent maintenant dans la politique de recrutement et de ressources humaines de la RTBF. »	« On aurait souhaité davantage de contraintes pour la RTBF en matière de respect du droit social (régime de pensions par exemple). »

NON-RÉFORME DES AIDES À LA PRESSE QUOTIDIENNE

## "LES ÉDITEURS NE VEULENT PAS ALLER PLUS LOIN. ON A DÛ PRENDRE ACTE"

C'était pourtant l'une des propositions politiques majeures de Bénédicte Linard : réformer les aides à la presse quotidienne pour les conditionner, par exemple, à des rémunérations et des conditions de travail améliorées pour les journalistes. Mais l'intention politique n'a pas dépassé les consultations préalables : « On a discuté avec les éditeurs de presse pour faire correspondre les aides à la presse à notre préoccupation de soutien à l'emploi et aux rémunérations des journalistes, explique Bénédicte Linard. Les éditeurs de presse nous ont dit qu'ils ne voulaient pas aller plus loin aujourd'hui. On a donc dû prendre acte que les conditions n'étaient pas là pour finaliser un accord qui réviserait les aides à la presse. » En 2023, la subvention montait donc à 12,3 millions d'euros (puisqu'indexation) sans que son mode de fonctionnement ne soit révisé.

**Qu'est-ce qui a manqué dans ce dossier ? Pour que cette réforme soit possible, que faut-il ?**

Bénédicte Linard : « Il faut une volonté a priori de toutes les parties. Il faut une volonté politique partagée. Il faut que ce soit le bon moment. Il faut un contexte qui ne se dégrade pas. Je pense que ce sont les meilleurs ingrédients pour y arriver. »

**Et là, que manquait-il ?**

« Il manquait... De tout. On était en fin de législature, dans la dernière année. Pour que ça fonctionne, il faut trouver le bon moment. Il faut plus de bonne volonté et pas seulement des éditeurs, il en faut aussi du côté politique. Peut-être qu'il faut aussi plus de pression du terrain ? Je le dis sincèrement. Certains collègues (politiques) sont très conscients des enjeux, d'autres peut-être moins. Certains contextes permettent de prendre des décisions, d'autres ne le permettent pas. Ici, en fin de législature, avec la non volonté des éditeurs de presse... On n'a pas dépassé la phase des consultations préalables parce qu'on a senti que l'on n'aboutirait pas. »

**C'est quand même dommage que la réforme soit tombée à l'eau. En début de législature, vous l'aviez présentée comme étant le premier de vos quatre grands chantiers. Vous aviez cinq ans devant vous...**

« Oui, de fait. Mais dans ce dossier, il fallait d'abord objectiver certaines choses : passer par des étapes d'audit, une revue des dépenses, etc. Cela a été fait. C'était important. Mais clairement, sans le COVID, on avait deux ans de plus. »

**La réforme peut-elle encore avoir lieu sous cette législature ?**

« Non, c'est impossible. Mais je le répète : tout le travail fait jusqu'ici était extrêmement utile et ces étapes préalables ne seront pas effacées. Pour le reste, on a dû prendre acte qu'on n'arriverait pas à quelque chose de suffisamment utile pour mieux soutenir les journalistes sans avoir les éditeurs à bord. »

**"Il faut plus de bonne volonté, et pas seulement des éditeurs, il en faut aussi du côté politique. Peut-être qu'il faut aussi plus de pression du terrain ? Je le dis sincèrement."**

Ce sera un chantier à poursuivre pour la suite. Je reste persuadée que les aides à la presse sont un outil fondamental, qu'il faut le changer, qu'il faut l'améliorer, tout en continuant à soutenir la presse écrite. Je pense que ce n'est pas le seul outil pour améliorer les conditions de travail des journalistes. Et je pense aussi que les aides à la presse doivent aussi soutenir la transition numérique. On se rend bien compte que le paysage de la presse écrite quotidienne francophone n'est pas allé aussi loin dans la transition numérique que les médias flamands, par exemple. Les pouvoirs publics ont aussi un rôle à jouer, via les aides à la

presse, pouvoir soutenir cette transition numérique. »

**Qui avez-vous consulté dans ce dossier, outre les éditeurs ?**

« On a discuté avec lapresse.be, donc ça, ce sont les éditeurs. On a rencontré des rédactions, des représentants de L'Avenir, de la RTBF, de Kiosque... Tout cela alimente le travail de réflexion sur la façon dont les aides à la presse quotidienne doivent être mieux définies. »

*(Réponse complète reçue par email après l'interview : « Pour préparer la réforme, on s'est appuyé sur l'avis de l'administration, un benchmark des systèmes européens, les avis de l'AJP remis chaque année sur les aides à la presse quotidienne et les concertations avec les éditeurs. »)*

**Il semble assez logique que les éditeurs ne souhaitent pas modifier le mode de fonctionnement des aides à la presse. Pour le moment, elles ne sont pas conditionnées à une meilleure rémunération des journalistes, ce qui les arrange...**

« Je ne suis pas d'accord avec cela. Ils auraient peut-être, à un moment donné, intérêt à se sentir renforcés dans un paysage médiatique extrêmement compliqué. Les éditeurs de presse — de manière générale, pas seulement de presse quotidienne — ont besoin de soutien public. Cela se partage entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, les aides économiques des Régions et le Fédéral, où l'enjeu des frais de distribution est particulièrement présent pour le moment, par exemple. »

Propos recueillis par C.J.



© Jean-Marc Quinet / Belpress.com

AGGRAVATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES JOURNALISTES

## "APPELONS UN CHAT UN CHAT, ÇA SE JOUE AUSSI DU CÔTÉ DES EMPLOYEURS"

Relire la DPC revient à faire le bilan, pour soi et pour les collègues. Que s'est-il passé en cinq ans dans nos rédactions ? L'exercice est un peu vertigineux. Il faut se rappeler, à plusieurs reprises, que les engagements du gouvernement Ecolo/PS/MR de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les médias remontent à 2019. Avant l'explosion du coût du papier. Avant le rachat des Editions de l'Avenir par IPM et la concentration des groupes de presse qui se poursuit depuis lors... Avant la fin de *Métro*. Avant le rassemblement inattendu mais stratégique d'IPM et Rossel contre la RTBF, remontés contre l'évolution éditoriale du service public. 2019 connaissait déjà la précarisation des journalistes, la disparition progressive des photographes de presse, la hausse des violences subies au-dedans comme au dehors des rédactions... Mais 2019, c'était avant un suicide à la rédaction de la RTBF. Avant l'augmentation du nombre (important) de faux indépendant-es. Avant la publication du *Portrait 2023 des journalistes*, mais après celui de 2018, dont le contenu n'était déjà pas rassurant.

**2019... Que reprenez-vous de cinq années qui viennent de s'écouler, au niveau de l'évolution des médias ?**

Bénédicte Linard : « Les médias vivent une crise institutionnelle comme d'autres pans de la société — les mouvements sociaux, le syndicalisme, les mutuelles... La crise est réelle. Les médias sont particulièrement mis à mal par le contexte économique mondial, les concentrations potentielles, le contexte de désinformation. En cinq ans, j'ai constaté une méfiance croissante du public provoquée par la surabondance de fausses

informations et la crise institutionnelle. Selon moi, c'est vraiment le plus grand danger aujourd'hui. Il faut y travailler : comment re-créduibiliser les médias et les journalistes — peut-être faut-il le faire par les journalistes eux-mêmes ? — pour éviter le délitement démocratique. On a donc besoin de médias fiables, diversifiés, indépendants, comme de journalistes qui permettent de l'information de qualité. On a essayé de porter cela pendant cette législature — avec les difficultés qui se sont ajoutées, période COVID notamment. »

**On a donc besoin de plus de journalistes.**

« On a besoin, entre autres, de soutenir ceux qui sont en place. Et probablement, oui, qu'on a aussi besoin de plus de journalistes. »

**Or, on part.**

« Effectivement. Les conditions sont de moins en moins réunies pour garder les journalistes. Certains restent, mais il faut trouver toutes les façons d'empêcher la désaffection... Parce que les volontés sont là. Plein de jeunes continuent à vouloir

En parallèle des matières communautaires, différents dossiers fédéraux auront également impacté les journalistes au cours de la législature, au premier plan desquels les réformes - sociale et (surtout) fiscale - des droits d'auteur.

devenir journalistes. »

**Tel que je le vois : 75% de la profession est salariée et subit un mal-être au travail, tandis que 25% du secteur est indépendant et subit des violences financières.**

« Le mal-être au travail est plus sociétal que spécifiquement lié aux médias, mais on a bien vu ce qui s'est passé à la RTBF avec le suicide d'une personne. Un processus y a été déclenché depuis lors pour mieux prendre en compte certains aspects — et je pense que c'était nécessaire. Mais le mal-être sociétal... Certains parlent des métiers du care. Je pense que c'est plus large. Tous les métiers qui font sens au niveau sociétal relatent ce mal-être. Assistantes sociales dans les CPAS, puéricultrices, directions des centres culturels, journalistes... Toute cette « petite classe moyenne » qui s'occupe des autres. Comment les aider à retrouver une place dans ces métiers dont on a besoin ? Ça doit passer par une revalorisation financière, mais il n'y a pas que cela. L'enjeu de la santé mentale sera majeur pour les 10 prochaines années. »

**" Les conditions sont de moins en moins réunies pour garder les journalistes. Certains restent, mais il faut trouver toutes les façons d'empêcher la désaffection... "**

**« Le soutien aux journalistes n'est pas toujours financier ». C'est-à-dire ?**

« Qu'il doit être multiple. La protection des journalistes, la valorisation du métier, la diversité dans les rédactions et dans les médias... font partie du soutien aux journalistes, puisqu'il s'agit d'améliorer petit à petit les conditions de travail. Des mauvaises conditions de travail nuisent, par ricochet, à la qualité de l'information. Sans journalistes, pas d'info de qualité. Or nous avons, plus que jamais, besoin de « vraie » information, fournie et traitée par des journalistes... On doit faire reconnaître qu'une information de qualité n'est pas une information gratuite. Vous avez la capacité et le professionnalisme de fournir de

l'information de qualité, c'est votre métier. Je suis convaincue de cela. »

**En 2020 et 2021, période COVID, 550.000€ ont été débloqués pour les journalistes indépendant-es. Malgré ce soutien financier direct, 70% des freelances déclarent que leurs revenus ont soit diminué, soit stagné (sans suivre l'indexation) sur la période 2020-2022.**

« Appelons un chat, un chat. Ça se joue aussi du côté des employeurs. Certains leviers se trouvent entre les mains des politiques, mais d'autres leviers sont du côté des employeurs. Si vous travaillez à la RTBF, vous avez un statut plus protecteur qu'en étant journaliste indépendant ou journaliste pour un média privé. Ce ne sont pas des emplois publics sur lesquels nous avons notre mot à dire. Et même si on révisait les aides à la presse pour les conditionner davantage... »

**Pour les conditionner tout court. Actuellement, elles ne sont pas conditionnées.**

« Certaines lignes existent mais il n'y a pas le contrôle derrière, c'est vrai... Mais même si on faisait en sorte que les aides à la presse soient plus directement fléchées vers le soutien à l'emploi, ce ne sera pas le seul moyen de soutenir les journalistes indépendants. On doit travailler aux différents niveaux de pouvoir. Le statut social et les droits d'auteur se jouent au fédéral. On doit travailler tous ensemble pour sortir les journalistes de la précarité. »

**Est-il temps d'envisager un statut de protection pour les journalistes ?**

« On peut effectivement y réfléchir. »

**Pourrait-on envisager un « statut d'artiste » pour les journalistes indépendant-es ?**

« On doit pouvoir réfléchir à l'amélioration du statut. Je ne sais pas sous quelle forme... Je l'ai toujours dit : je ne construis pas de politiques sans parler aux principaux intéressés. »

**Avez-vous discuté avec suffisamment de journalistes pendant votre mandat ?**

« J'ai quand même discuté avec beaucoup de journalistes, pas toujours de façon formelle. On ne peut pas discuter avec tout le monde. Une somme de points de vue individuels ne permet pas d'embrasser la réalité d'un secteur. Les organes qui rassemblent les journalistes permettent un premier travail d'analyse et de recul avec le terrain. L'AJP joue un rôle fondamental en termes de relais. Quand je



parle avec le CSA, c'est important. Quand je parle avec la rédaction de l'Avenir, c'est important. »

**Le Portrait des journalistes 2023 (ULB, UMons, UGent) était peut-être le meilleur relais que vous puissiez avoir entre les mains. La conclusion de cette étude dit que les conditions de travail des journalistes ne font que se dégrader. J'aimerais qu'on me démontre le contraire, mais financer les médias ne semble pas permettre l'amélioration des conditions de travail des journalistes. Or, si je résume la logique de votre mandat : pour soutenir les journalistes, vous êtes essentiellement passée par des intermédiaires, à savoir les éditeurs et les diffuseurs. Le soutien direct aux journalistes existe à peine.**

« Je peux partager le point de vue que, aujourd'hui, les aides à la presse quotidienne ne sont pas suffisamment en lien avec la rémunération et le soutien des journalistes. Mais tout miser là-dessus ne sera pas suffisant pour améliorer les conditions de travail. C'est bien plus large. Des études comme celle-là objectivent la réalité. Sans cela, on ne sait pas prendre les bonnes mesures et on peut fermer les yeux sur tout ce qu'on veut. Il faut objectiver, quitte à ce que cela renvoie aux politiques une réalité qui n'était pas prise en compte dans leur action. »

Propos recueillis par C.J.

Les actions, plaidoyers et campagnes menés par les journalistes et leurs unions professionnelles n'auront pas permis d'éviter, fin 2022, le vote des **mesures fiscales en matière de droits d'auteur**, aux effets délétères sur une profession déjà extrêmement précarisée. Après une courte période transitoire en 2023 et 2024, le taux d'imposition spécifique de 15% ne s'appliquera en effet, d'ici 2025, plus qu'à 30% des revenus totaux des auteurs et autrices. Jusqu'à 2022, un *ruling* autorisait pourtant les journalistes indépendant-es à pratiquer une répartition à 50/50 entre honoraires et droits d'auteur, leur permettant (quoique très difficilement) d'accéder à un fragile équilibre financier, dans un contexte où la bassesse des barèmes et l'absence d'indexation fait loi. C'est à cette répartition que tentent actuellement de revenir l'AJP, la VVJ et les représentants des éditeurs via l'obtention d'un nouveau *ruling*. Une lueur d'espoir à l'horizon, donc, dont on devrait avoir des nouvelles au printemps, la décision de l'administration fiscale à ce propos devant intervenir d'ici peu.

2024 aura également vu aboutir la **réforme du Code pénal** et avec elle, notamment, l'aggravation des peines pour les auteurs

de violences envers les journalistes : les journalistes sont désormais inclus dans la liste des personnes exerçant une fonction sociétale (comme les policiers ou le personnel de santé) et vis-à-vis desquelles tout crime commis sera plus sévèrement puni. Là où l'ancienne législation prévoyait cette protection accrue pour quelques crimes uniquement (homicides involontaires ou coups et blessures volontaires), elle est désormais étendue à la torture et aux traitements inhumains, des préventions pouvant inclure les menaces graves et répétées à l'encontre des journalistes. Si ces cas restent spécifiques et heureusement peu fréquents, cette nouvelle inscription permet plus globalement de considérer officiellement les journalistes comme bénéficiaires d'un statut protégé, ouvrant la porte à une considération similaire dans le cadre d'autres dossiers.

Au rayon des sources journalistiques, la saga de **l'accès aux documents administratifs**, quant à elle, continue. Pour rappel, pour se conformer aux recommandations du GRECO (groupe d'Etats contre la corruption), la ministre de l'Intérieur a déposé le 15 mars 2023 un projet de loi modifiant la loi du 11 avril 1994 relative à la publicité de l'administration.

Ce texte, nécessaire, comporte néanmoins des exceptions qui le vident de son utilité, notamment celle visant les documents détenus par les cabinets ministériels qui portent sur « l'exécution d'une stratégie politique ». Il va sans dire que cette exception limite drastiquement la transparence des documents des cabinets et ne peut être acceptée. Autre faiblesse du projet de loi : elle ne confère qu'un pouvoir d'avis à la Commission d'avis fédérale (CADA) alors que les commissions similaires aux autres niveaux de pouvoir rendent des décisions contraignantes. L'AJP et la VVJ ont été entendues en Commission intérieure du Parlement le 23 mars 2023. Avec une dizaine d'autres organisations, elles ont proposé des amendements et plaidé pour que la Belgique adapte sérieusement sa législation. Le texte est actuellement renvoyé pour avis au Conseil d'Etat.

Un autre dossier relevant de l'Intérieur aura mobilisé nos énergies : notre projet de réforme de la **loi sur le titre de journaliste professionnel**. On lira dans l'article consacré au Mémoire de l'AJP (page 15) que là également, il reste des progrès à accomplir.

J.T.

## EN EUROPE, VICTOIRE EN DEMI-TEINTE POUR LA PROTECTION DES SOURCES

Au niveau européen, c'est sans doute l'EMFA, Règlement sur la liberté des médias, qui constitue l'avancée majeure de la législature. Pour la première fois, l'UE se dote d'une législation, directement applicable, relative à la liberté de la presse.

Initié début 2022 par la Commission, le texte a provoqué de vives tensions, fin 2023, principalement autour de son article 4, relatif à la protection des sources. Le texte débarquait en effet au Parlement sur fond de scandale des logiciels espions Pegasus et Predator, des dizaines de cas de surveillance de journalistes ayant été découverts partout en Europe (dont en France et en Belgique).

Là où la société civile, au premier rang de laquelle les associations de journalistes, appelait à une interdiction inconditionnelle de l'usage des logiciels espions contre les journalistes, le Parlement a opté pour une protection moins absolue, autorisant l'espionnage sous de strictes conditions (notamment l'autorisation d'un juge indépendant). La situation a ensuite empiré lors du passage du texte en Conseil, certains Etats se montrant particulièrement peu concernés par le respect des droits fondamentaux, au bénéfice d'une logique beaucoup plus sécuritaire : la France, notamment, a exigé que soit ajoutée au texte une exception à la protection pour

toute situation de nature à mettre en cause la « sécurité nationale ». Une clause revenant, comme le résume Ricardo Gutiérrez, secrétaire général de la FEJ, à « légaliser l'espionnage des journalistes par les autorités sous de vagues prétextes sécuritaires ». Suite à une intense mobilisation du secteur fin novembre, la mention expresse de l'exception pour impératifs de sécurité nationale a heureusement pu être retirée du texte, le 15 décembre, au terme des derniers trilogues (négociations Commission-Parlement-Conseil). Une victoire, donc, même si comme le rappelle le secrétaire général de la FEJ, le texte final n'offre pas la protection maximale initialement revendiquée par le secteur.

Soulignons toutefois que le Règlement, même avec la formulation actuelle de l'article 4, constitue fondamentalement une avancée pour nombre de pays européens, dont ceux au sein desquels la protection des sources journalistique est moindre, voire inexistante. La spécificité d'un Règlement est en effet

de s'appliquer directement, sans besoin de transposition, dans les droits nationaux. En cas de coexistence avec des normes nationales plus protectrices, ces dernières continuent par contre de s'appliquer. En Belgique, donc, où la loi sur le secret des sources est l'une des plus protectrices des journalistes au monde, cet article 4 n'aura a priori pas d'incidence significative. La vigilance reste néanmoins de mise, notre pays n'étant jamais à l'abri d'une modification législative.

A l'échelle de cette législature européenne, outre l'EMFA, on citera également la mise en place de la directive sur le droit d'auteur, le règlement sur les services numériques (DSA), la loi sur l'intelligence artificielle (AI Act) ou encore la directive anti-SLAPP. Un arsenal de textes impactant plus ou moins directement les journalistes et leurs conditions de travail, dont le prochain Parlement devra superviser la mise en œuvre.

J.T.

## MEMORANDUM : DEMANDES D'ACTIONS

Elections riment également avec mémorandum. L'AJP, la VVJ et à travers elles l'AGJPB, ont rédigé leurs constats et demandes d'actions en matière de politiques régionale, communautaire, fédérale et européenne. Les voici, en très abrégé.

Retrouvez le texte intégral sur : [ajp.be/memorandums](http://ajp.be/memorandums)

### AUX PLANS COMMUNAUTAIRE ET RÉGIONAL



#### 1. LES AIDES PUBLIQUES AUX MÉDIAS DOIVENT ÊTRE DES VECTEURS DE SOUTIEN AU JOURNALISME

Il ne suffit pas d'aider les médias pour soutenir le journalisme, il faut aussi aider directement les journalistes. C'est important, particulièrement pour les freelances. Les aides publiques doivent être conditionnées à des clauses de démocratie rédactionnelle, d'emploi salarié, de rémunération décente des indépendant.e.s, de respect des droits d'auteur. Il faudrait aussi créer de nouveaux soutiens pour les médias émergents (pure players, podcasts...). Puis contrôler sérieusement le respect des critères, via une instance indépendante.



#### 2. LES PUBLICS DE LA FWB ONT DROIT À UN JOURNALISME DE QUALITÉ

Malgré la crise, malgré les mutations du journalisme et celle des modes de consommation des médias, l'offre journalistique en Fédération Wallonie-Bruxelles doit rester plurielle et de bonne qualité. L'enjeu est ni plus ni moins la qualité de notre démocratie. Les responsables politiques peuvent soutenir et agir sur différents points :

- Renforcer la formation permanente des journalistes (soutien accru à AJPro) et promouvoir l'enquête journalistique (soutien au Fonds pour le journalisme)
- Financer correctement les actions d'éducation aux médias, par exemple « Journalistes en classe » dont la subvention n'a pas évolué en 20 ans... autant dire qu'elle a été définancée au fil du temps.
- Soutenir le journalisme indépendant : utiliser effectivement les leviers pour soutenir des conditions de rémunération équitables pour les journalistes freelances, leur indexation ainsi que le respect de leurs droits d'auteur. Aider les médias est une chose. Soutenir les professionnels les plus précaires de la profession en est une autre, car le ruissellement des aides jusqu'à eux est une illusion.
- Généraliser les statuts de rédaction : ce point figurait dans la Déclaration de politique gouvernementale précédente mais n'a donné lieu à aucune action. Enjeux : pluralisme, indépendance interne et externe des rédactions.
- Soutenir le Conseil de déontologie journalistique (CDJ), notamment en préservant ses compétences face au CSA.



#### 3. ÉGALITÉ ET DIVERSITÉ DANS LES RÉDACTIONS ET LES CONTENUS JOURNALISTIQUES

Les études (universitaires, de l'AJP ou du CSA) s'accumulent et convergent : nos rédactions, comme les contenus journalistiques sont peu égalitaires et très peu diversifiés (âge, origine, handicap, milieux sociaux...) et les évolutions sont quasi imperceptibles. Pour renforcer l'égalité et la diversité dans les médias et les contenus journalistiques, nous demandons notamment de pérenniser le soutien à Expertalia, de soutenir la lutte contre le sexisme et les inégalités (notamment salariales) dans les rédactions, d'inciter/contraindre les entreprises médiatiques à monitorer ces inégalités et à agir pour atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes journalistes à court terme, ou encore à diversifier les effectifs journalistiques.

#### 4. SÉCURITÉ DES JOURNALISTES

Guerre, violences lors de manifestations publiques, violences en ligne, cyberharcèlement, discours de haine, violences au sein même des rédactions... : la violence contre les journalistes n'a jamais atteint de tels niveaux. Il ne s'agit pas d'une impression : tous les rapports – nationaux ou internationaux – en attestent. L'AJP souhaite développer de nouveaux services pour les journalistes, par exemple la mise à disposition de ressources : manuels, conseils, personnes-ressources, point central de signalement ; il est important aussi de sensibiliser les étudiant.e.s en journalisme à ces questions. Généraliser des formations « Safety » et créer un service de soutien psychologique post traumatisme font également aussi partie de nos projets. L'AJP a besoin pour cela d'un financement complémentaire et pérenne.

#### 5. FACILITER LA MOBILITÉ DES JOURNALISTES (BRUXELLES)

Nous demandons aux autorités régionales bruxelloises d'octroyer la gratuité des transports publics régionaux bruxellois (STIB) aux journalistes.

### AU PLAN FÉDÉRAL

#### 1. TITRE ET DOCUMENTS DE PRESSE OFFICIELS

La législation relative au titre de journaliste professionnel a plus de 60 ans. Le secteur (journalistes et éditeurs) a travaillé à un projet de réforme, qui vise à actualiser la législation, mais également à mettre en lien l'octroi du titre et la reconnaissance de la déontologie journalistique. Le projet vise également à unifier les deux titres et documents existants (information générale et spécialisée). Les discussions entamées avec le cabinet de l'Intérieur n'ont cependant pas abouti, se heurtant d'abord à une demande de screening de sécurité généralisé des journalistes, puis à une proposition alternative (production propre de la carte sans intervention officielle) qui a divisé le secteur. L'AGJPB demande que la réforme proposée aboutisse, dans le respect des intérêts des principaux concernés (à savoir, les 5000 journalistes agréé.e.s).



#### 2. DROITS D'AUTEUR DES JOURNALISTES : RESPECT ET VALORISATION

- Réforme fiscale des droits d'auteurs : l'AGJPB regrette que la réforme fiscale des droits d'auteurs frappe les revenus des auteurs parmi les plus précaires, les journalistes indépendants, alors qu'elle visait des abus commis dans d'autres secteurs. Nous demandons un retour à une ventilation égale entre honoraires et droits d'auteur pour les journalistes freelances.
- Droits voisins et part équitable pour les journalistes : l'AGJPB marque sa satisfaction quant à la transposition en droit belge de la directive du 17 avril 2019 sur le droit d'auteur et les droits voisins dans le marché unique numérique. La loi du 19 juin 2022 qui transpose ces dispositions a prévu non seulement un nouveau droit voisin rémunérateur pour les éditeurs de presse, mais aussi une part équitable de ces revenus pour les journalistes. Le dossier est freiné par des recours en annulation de Google & Co. L'AGJPB demande que la transparence soit faite sur les accords entre éditeurs et plateformes et que les arrêts d'exécution soient pris afin que les négociations avec les représentants des journalistes puissent commencer.

#### 3. LIBERTÉ DE LA PRESSE

- Transparence administrative : l'AGJPB réclame, avec une dizaine d'autres associations, la suppression de l'exception visant les documents détenus par les cabinets ministériels qui portent sur « l'exécution d'une stratégie politique ». Cette exception limite drastiquement la transparence des documents détenus par les cabinets ministériels. En outre, la Commission fédérale d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) ne serait que consultative, alors que tous les autres niveaux de pouvoir se sont dotés de commissions décisionnelles.
- Protection des sources journalistiques : l'AGJPB demande un moratoire immédiat sur l'utilisation, le transfert et la vente de logiciels de surveillance dans l'attente d'un cadre européen concluant.

Notre mémorandum demande également qu'il n'y ait pas de nouvelles incriminations en matière de journalisme, que la Belgique transpose largement et en concertation la directive contre les procédures-bâillons (SLAPP), et que la législation sur le droit de réponse soit améliorée.

#### 4. CONCESSION, DISTRIBUTION : PAS DE DISRUPTION !

Il s'agit d'un dossier économique qui relève plus des éditeurs que des journalistes mais l'AGJPB met en garde contre toute disruption dans le soutien à la distribution de la presse écrite, en ce qu'elle aura de graves conséquences sur les moyens rédactionnels et l'emploi journalistique.

### AU PLAN EUROPÉEN



Pour les actions au plan européen, nous avons choisi d'insérer dans notre mémorandum celui de la Fédération Européenne des Journalistes (FEJ) dont l'AGJPB est membre. Intitulé « Stand up for Journalism », il propose différentes mesures visant notamment à promouvoir la viabilité du journalisme, la sécurité des professionnel.le.s de l'info et la régulation de l'intelligence artificielle. Le mémorandum de la FEJ plaide également pour que des budgets européens conséquents soient octroyés au secteur des médias : en ces temps de désinformation, de contrôle politique croissant sur les médias dans de nombreux pays, le soutien au journalisme et aux médias indépendants et professionnels est primordial. L'engagement du public, les nouveaux formats journalistiques, l'éducation aux médias, le respect et la bonne utilisation de l'intelligence artificielle sont essentiels pour faire du journalisme un outil de connexion, de débat, d'apprentissage et d'engagement dans les discours démocratiques publics dans les sociétés polarisées d'aujourd'hui. Mais seulement si nous disposons de modèles commerciaux durables et d'un environnement favorable qui garantit des conditions de travail décentes et une rémunération équitable.